

Le Grand Conseil
du canton de Berne

Der Grosse Rat
des Kantons Bern

Mardi matin, 12 juin 2018

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

89 2017.RRGR.677 Motion 248-2017 PS-JS-PSA (Jordi, Bern)
Avenir de la santé: encourager les innovations dans le domaine des soins

Suite

Le président. Ich hoffe, Sie hatten einen guten Mittag und sind für die intensive Nachmittagssitzung bereit, damit wir auch noch ein wenig vorwärtskommen. Wir sind beim Traktandum 89 verblieben, und ich gebe an dieser Stelle Gesundheitsdirektor Schnegg das Wort. Vous avez la parole. Ich nehme an, Grossrat Buri will nichts sagen. (*Le nom de Urs Buri apparaît toujours sur le tableau d'affichage.*) – Das ist der Fall. Danke.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale. Cette motion demande d'encourager des innovations dans le domaine des soins, avec un montant annuel de deux millions de francs suisses. Cette thématique a d'ores et déjà fait l'objet de longs et très intenses débats lors de la session de l'année dernière, ayant traité le programme d'allègement. Comme je l'avais alors mentionné, je me permets à nouveau de relever quelques points. Premièrement, si une institution développe une réelle innovation, elle n'aura aucun problème de trouver un financement sur le marché des capitaux et de valoriser ces investissements. Deuxièmement, avec deux millions de francs par année, il est absolument impossible de mener une stratégie d'innovation cohérente et sensée. Il s'agirait uniquement d'une distribution opportuniste de montants dans un système de santé d'ores et déjà très coûteux. Nous aurons tous l'occasion de l'entendre à nouveau cet automne lors de l'annonce des nouvelles primes maladie. D'ores et déjà, les institutions ont la possibilité de développer des projets et leurs ressources les y autorisent également. L'économie est responsable de l'innovation, et non l'Etat, qui lui, doit mettre à disposition les conditions cadre, mais pas nécessairement son financement. Sinon, il est également important de relever que le Conseil-exécutif soutient en principe l'idée de promouvoir des modèles de soins innovateurs impliquant plusieurs prestataires pour autant que ceci soit également financièrement supportable et autorisé par la législation. Attention, il doit s'agir de modèles, permettant une augmentation de la qualité ou de l'efficacité, et non pas de la protection de lobbies quelconques, comme c'est malheureusement bien trop souvent le cas dans le domaine de la santé. Nous avons entendu que les institutions sont actuellement sous-financées par les tarifs. Oui, c'est peut-être le cas si les structures ne sont pas adaptées aux besoins. Il est urgent, pour ces dernières, de se remettre en question et de s'adapter à la réalité du monde de la santé d'aujourd'hui. Voulez-vous simplement financer deux millions de francs de plus dans notre système de santé? Pourquoi pas? Mais alors, augmentons le budget, et définissons la clé de répartition plutôt que d'utiliser l'argument de l'innovation.

Il existe d'ores et déjà des bases légales qui autorisent la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale à réaliser des essais pilotes. Dès lors, il n'est pas nécessaire d'instaurer un financement supplémentaire. Actuellement, le canton de Berne mène, par exemple, un essai pilote visant à mettre en place des équipes mobiles de soins palliatifs dans le canton de Berne, et un essai pilote dans le domaine des traitements psychiatriques aigus à domicile, conçu comme une alternative au séjour en clinique psychiatrique, deux projets soutenus par notre direction, avec la promesse qu'ils permettront de réduire les coûts de la santé. L'avenir nous le dira. Aujourd'hui, il n'existe aucune demande concrète portant sur les modèles revendiqués par les motionnaires. Mais

nous évaluerons bien entendu avec soin les éventuels projets qui pourraient nous être soumis. De nombreux prestataires et des spécialistes travaillent déjà en réseau ou développent leur collaboration et des projets sans pour autant bénéficier d'un soutien des pouvoirs publics, et c'est très bien ainsi. C'est, je le répète encore une fois, aux entreprises elles-mêmes de lancer des innovations dans leurs domaines d'activité, et de conclure des alliances. Le monde de la santé est actuellement une activité qui, globalement, n'est pas sous-financée. N'alourdissons pas inutilement la facture de la santé! Mesdames et Messieurs, croyez-vous que ces deux millions de francs ne seront pas utilisés si nous n'avons pas de bons projets? Au contraire. Le Conseil-exécutif vous invite donc à rejeter cette motion, comme vous l'avez d'ailleurs fait dans le passé.

Le président. Wir kommen zur Abstimmung über diese Motion. Wer die Motion annehmen will, stimmt Ja, wer sie ablehnt, stimmt Nein.

Vote

Décision du Grand Conseil:

Rejet

Oui 50

Non 101

Abstentions 0

Le président. Sie haben die Motion mit 101 Nein- gegen 50 Ja-Stimmen bei 0 Enthaltungen abgelehnt.